



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SHERBROOKE

EXTRAIT DES PROCÈS - VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 18 juin 2007, présidée par le président du conseil, Bernard Tanguay, à laquelle assistaient son honneur le maire Jean Perrault, les conseillères Nicole Bergeron, Mariette Fugère, les conseillers Roger Labrecque, Francis Gagnon, Louida Brochu, Douglas MacAulay, Serge Paquin, Robert Y. Pouliot, Pierre Boisvert, Jean-François Rouleau, la conseillère Diane Déglise, les conseillers Bernard Sévigny, Serge Forest, Julien Lachance, Jacques Testulat, la conseillère Chantal L'Espérance, le conseiller Marc Denault et la conseillère Dany Lachance.

RÉSOLUTION C.M. 2007-4136-00

Appui de la Ville de Sherbrooke au Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie

CONSIDÉRANT que la Ville de Sherbrooke et son conseil municipal, se préoccupe et cherche à toujours s'améliorer la qualité et les conditions de vie de ses citoyens et citoyennes dans ses champs de compétence et dans tous les autres domaines où il y a interaction directe avec ses responsabilités municipales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sherbrooke a été sensibilisé au fait que les prestataires d'assurance-chômage de Sherbrooke ne bénéficiaient pas du même traitement que d'autres prestataires en Estrie, en raison essentiellement de leur lieu de résidence à Sherbrooke

CONSIDÉRANT que l'incendie de l'auberge Estrimont a mis à jour cette situation et qu'une trentaine d'employés résidant à Sherbrooke ne pourront profiter du même traitement d'assurance-chômage que leurs collègues de Magog ;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAQUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENAULT

Que le conseil municipal de Sherbrooke demandera au gouvernement fédéral et plus particulièrement au ministre responsable de l'assurance-emploi, l'honorable Monte Solberg, d'éliminer les disparités de traitement entre les travailleurs d'un même bassin d'emploi en révisant le découpage des régions économiques, de manière à refléter plus fidèlement la réalité des bassins d'emploi qui tiennent compte de la mobilité de la main-d'œuvre.

- ADOPTÉ -

« Je, soussignée, Isabelle Sauvé, greffière de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

La greffière de la Ville,

M<sup>e</sup> Isabelle Sauvé